

Comment protéger vos innovations à l'international

24 mars 2016

AUCLAIR Frédéric
Juriste, Chargé d'affaires Propriété Industrielle, INPI
fauclair@inpi.fr



Quand se protéger à l'international ?

Questions entreprise

Conception produit et
Développement des
applications, Tests industriels
Repérage de marchés

Recherche de solutions
Faisabilité juridique

Rechercher dans les
bases de données l'art
antérieur

Vérifier la liberté
d'exploitation

Concept

R&D

Lancement

Exploitation

Présentation de
l'innovation/divulgation

Pistes d'exportation

Prouver des dates de
création

Conserver le secret

Cycle de vie du produit

Veille concurrentielle

Protéger avant de
divulguer (dépôts
de droits de PI)

Anticiper les
extensions

Evaluer le budget PI

Gérer le portefeuille de
DPI
Défendre ses droits
Gérer les contrats de
partenariats , concession
de licences
Valoriser sa PI

Réponses PI

Source: d'après inpi.fr, modules d'auto-formation

Quoi protéger ?

Propriété Industrielle

Créations techniques

Brevets d'invention ;
Le secret de fabrique ;
Certificats complémentaires de protection ;
Topographie de produits semi-conducteurs ;
Certificats d'obtention végétale*

Signes distinctifs

Marque de fabrique, de commerce et de service ;
Dénomination sociale ; Nom commercial * ;
Enseigne* ; Appellation d'origine* ;
Indication de provenance*

Créations esthétiques

Dessins et modèles

Propriété Littéraire et Artistique

Droit d'auteur (Logiciels*)

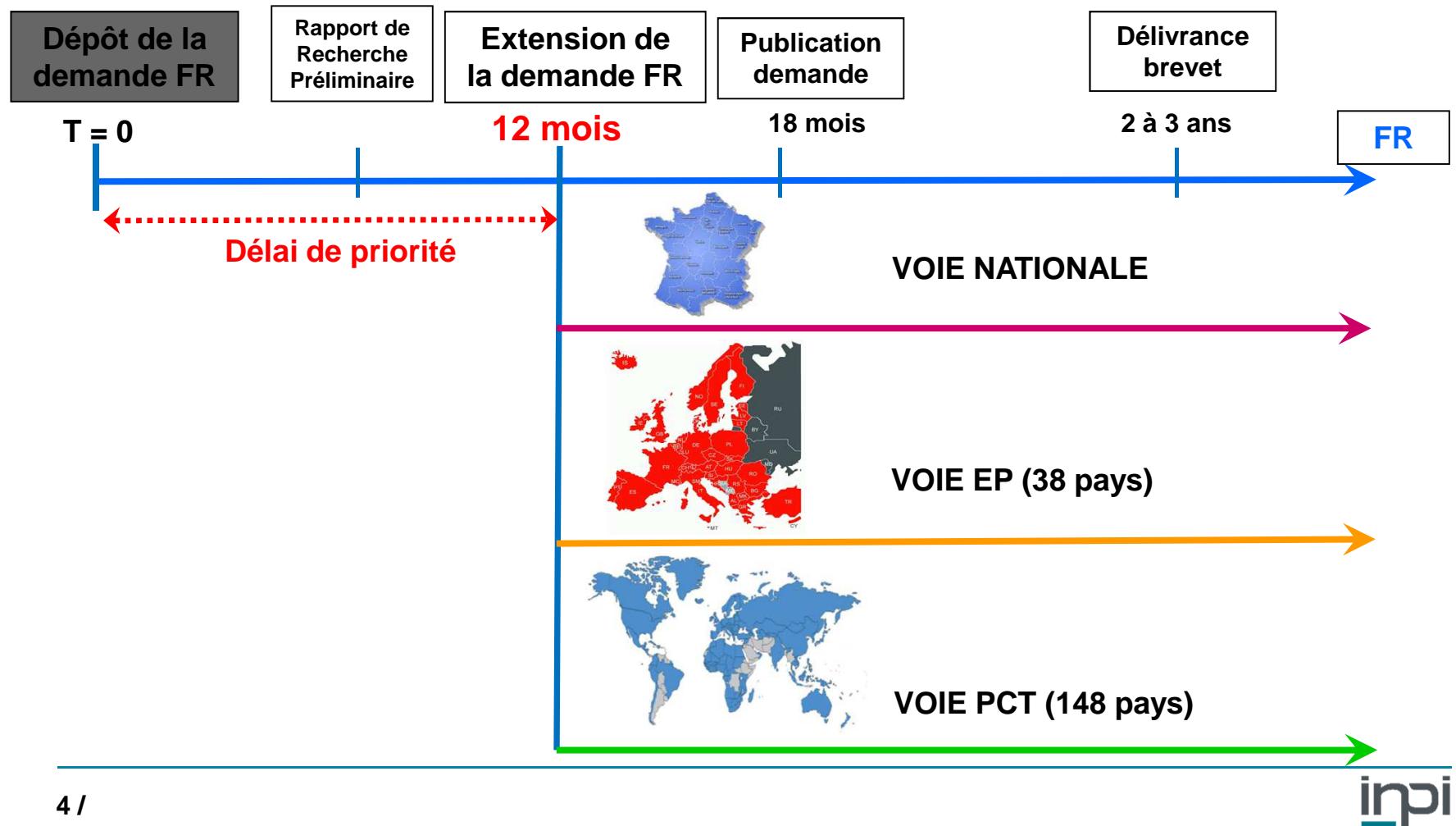
Droits voisins (Artistes-interprètes, Producteurs)

Droits des producteurs de bases de données

* Titres non enregistrés à l'INPI

Où se protéger ?

- 1 - Protéger l'invention en France (droit de priorité)
- 2 - Estimer le marché de l'invention : pays concurrents ? pays clients ?
- 3 - Choisir la procédure à partir de la priorité française

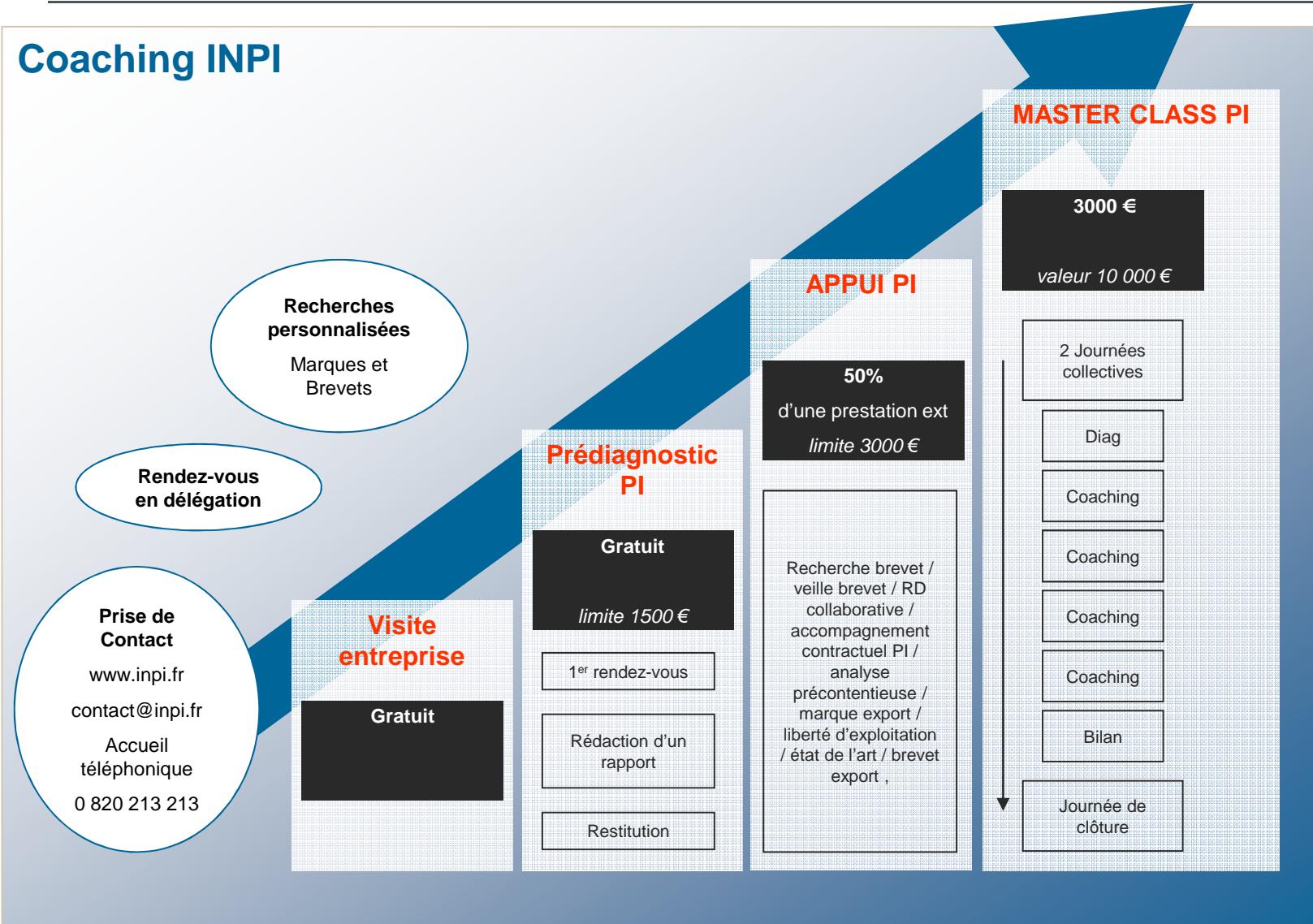


A quel coût (brevet) ?

Sur 10 ans :

- ▶ France : 5 000 € à 8 000 €
- ▶ Europe : 29 000 € à 35 000 €
- ▶ Demande internationale de brevet : 90 000 € à 150 000 €
- ▶ USA : 10 000 € à 16 000 €
- ▶ Japon : 12 000 € à 18 000 €
- ▶ Chine : 10 000 à 16 000 €

L'accompagnement des entreprises par l'INPI



Merci pour votre attention !



Contact

Frédéric AUCLAIR

fauclair@inpi.fr